

LOCATION

BAREME

PRESTATIONS	HT	TTC
I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)		
1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)		
• Hors zones tendues et très tendues :	6,67 €	8,00 €
• Tarifs spécifiques secteur de Lorient et son agglomération :		
- surface habitable < à 45 m ²	6,67 €	8,00 €
- surface habitable ≥ à 45 m ² et < à 60 m ²	6,33 €	7,60 €
- surface habitable ≥ à 60 m ² et < à 70 m ²	5,73 €	6,88 €
- surface habitable ≥ à 70 m ² et < à 80 m ²	5,27 €	6,32 €
- surface habitable ≥ à 80 m ²	5,07 €	6,08 €
• Zones tendues	—8,33 €	—10,00 €
• Zones très tendues	—10,00 €	—12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m ²)	2,50 €	3,00 €
• Tarifs spécifiques secteur de Lorient et son agglomération :		
- surface habitable < à 45 m ²	2,50 €	3,00 €
- surface habitable ≥ à 45 m ² et < à 60 m ²	2,38 €	2,85 €
- surface habitable ≥ à 60 m ² et < à 70 m ²	2,15 €	2,58 €
- surface habitable ≥ à 70 m ² et < à 80 m ²	1,98 €	2,37 €
- surface habitable ≥ à 80 m ²	1,90 €	2,28 €
2/ HONORAIRES PART PROPRIETAIRE (calculés sur le loyer <u>annuel</u> hors taxes et hors charges par tranches <u>cumulatives</u>)		
• de 0 à 2.483,00 €	9,63%	11,55%
• de 2.483,01 € à 2.500,00 €	9,33%	11,19%
• de 2.500,01 € à 2.744,00 €	8,87%	10,64%
• de 2.744,01 € à 3.659,00 €	8,39%	10,07%
• de 3.659,01 € à 4.573,00 €	7,93%	9,51%
• plus de 4.573,00 €	7,39%	8,87%
Facturation minimum	115,00 €	138,00 €
NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au paragraphe I-1 du présent barème		
II - AUTRES BAUX		
1/ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989		
> Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au :	paragraphe I-2	
2/ BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)		
> Honoraires de location et de rédaction d'actes	95,83 €	115,00 €
3/ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)		
> Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	10,00%	12,00%
> Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT x 9 ans)	0,50%	0,60%
Facturation minimum	598,47 €	718,16 €

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er juillet 2018